

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 MAI 2023

### Objet : **ORGANISATION DU PÔLE APPRENTISSAGE ORIENTATION FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Membres élus présents : M. AROT – MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – MME DOITRAND – MM. FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON – M. GALLET – MME JACOTY – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MAULET– MM. MONNET – SORET – TOURNIER – VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PHILIBERT – PIERROT - SEIGNEMARTIN

#### *Intervention du Président Fontenat*

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, notre Compagnie a acté le projet de développement de la formation au sein de l'espace de Polarisation Nord lors de son assemblée générale du 31 mai 2021, fixant ainsi les étapes et le niveau des objectifs de développement de cette activité.

Conformément au plan stratégique triennal de développement de la formation professionnelle continue, et sous le pilotage de l'espace de polarisation Nord par le Directeur de la Formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie, l'équipe territoriale présente dans l'Ain intervient sur les domaines d'activités stratégiques identifiés, en cohérence avec les orientations de l'Espace de Polarisation sur cet axe formation.

La réponse à ces orientations stratégiques a notamment permis la mise en concordance des ressources humaines déployées au sein de l'Espace de Polarisation mais a également ouvert la réflexion sur la mutualisation de certaines ressources au service de la totalité de l'Espace de Polarisation. La mutualisation de l'offre a permis d'obtenir un catalogue de formation plus homogène, un échange des bonnes pratiques entre les équipes et ainsi un accroissement des compétences et des connaissances.

Conformément à ce plan stratégique notamment mis à jour lors du comité de pilotage régional de l'axe de formation (CoPil formation du 9 septembre 2022), la formation professionnelle continue, comme les centres de formation en général, doit viser à minima l'équilibre et tendre vers la trajectoire d'un résultat excédentaire. Le développement du chiffre d'affaires et la diversité des segments client sont les points clefs de ces objectifs.

Afin de répondre à ses objectifs de croissance de l'activité et de coordination au sein de l'Espace de Polarisation, et conformément au plan de développement pluriannuel adopté, il est désormais nécessaire de disposer d'un poste de responsable d'activité formation (niveau VII) qui complète les deux postes de chargé d'activité formation (niveau VI) actuellement présents.

Il vous est proposé de valider cette organisation avec la création d'un poste de responsable d'activité formation (niveau VII) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Après information de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, ces éléments sont proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 mai 2023 et seront inscrits au budget rectificatif pour l'exercice 2023 de notre Compagnie.

**L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, valide l'organisation présentée ci-dessus du Pôle Apprentissage Orientation Formation professionnelle continue, et donne son accord pour la création d'un poste de responsable d'activité formation (niveau VII) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, en vue de cette nouvelle organisation.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	33
- Nombre de Membres présents .....	20
- Nombre de voix pour .....	20
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Secrétaire

Patrice FONTENAT  
Président